Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1499

Artikel: Réforme de l'administration : la Suisse romande à la traîne
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010835

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Suisse romande à la traîne

S'il faut trouver un fossé entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, c'est dans l'avancement de la réforme administrative qu'il faut aller le chercher. Une vingtaine de cantons, la Confédération et plusieurs villes ont développé des expériences pilote. De ce côté de la Sarine, seul le Valais s'est lancé dans la «nouvelle gestion publique».

Par le terme générique de «nouvelle gestion publique» (NGP), on entend un modèle de gestion centré sur des objectifs et le contrôle de leur réalisation. Ce modèle implique que les autorités définissent clairement ces objectifs et laissent à l'administration une autonomie suffisante, notamment en matière budgétaire, qui se concrétise par un contrat de prestations.

En Suisse romande, le thème de la réforme a rapidement pris une forte coloration idéologique, la gauche soupçonnant la NGP d'être le cheval de Troie du néolibéralisme, et les magistrats bourgeois craignant de perdre du pouvoir. Et le débat reste confiné au statut du personnel et à la défense du service public, sans que soient abordées les conditions nécessaires à l'efficacité de ce dernier. Plus pragmatiques, les collectivités publiques alémaniques ont élaboré pas à pas des solutions taillées sur mesure, en étroite collaboration avec les organisations du personnel.

Il est possible maintenant de tenter une première appréciation de ce mouvement de réforme. Jusqu'à présent, l'effort a porté presque exclusivement sur la définition des prestations et l'analyse de leurs coûts. S'il est utile qu'une collectivité connaisse précisément ce que produit son administration et à quels coûts, encore faut-il que ce produit contribue aux objectifs qu'elle s'est fixés. Pour ce faire, le parlement et le gouvernement sont appelés à mieux expliciter leurs intentions et à faire évaluer les effets de l'action publique. Car cette dernière ne trouve pas sa justification ultime dans une quantité donnée de prestations, mais dans les effets attendus par leur fourniture.

De la NGP, on attend à juste titre qu'elle contribue à une efficience et à une efficacité accrues de l'administration. Mais l'administration n'est pas seule en cause. C'est d'abord au parlement et au gouvernement à fixer les lignes directrices de la politique, pour que les services ne fonctionnent pas en roue libre. Ce nouveau positionnement des autorités semble encore faire problème. Pourtant la transparence de la gestion administrative exige celle de l'action politique. *jd*

Tour de Suisse

Lorsqu'ils n'avaient qu'à demander des ajustements de prix à Berne pour les obtenir, les agriculteurs pouvaient tranquillement cultiver leurs champs sans se soucier de l'écoulement de leurs produits. Cette longue période où régnait l'économie protégée d'après-guerre est maintenant terminée. Les agriculteurs sont contraints à de douloureuses réformes. Ils protestent à la Confédération, à la Migros et à la Coop. C'est la face visible de leur action. Mais ils tentent aussi de trouver des débouchés comme doivent le faire tous les producteurs. Le dernier numéro de *Agri* le journal professionnel de l'agriculture de Suisse romande relève deux initiatives des paysans valaisans pour séduire les clients consommateurs: la demande d'enregistrement d'une appellation d'origine contrôlée «AOC pain de seigle valaisan» ; la demande d'une indication géographique protégée «IGP viande séchée du Valais». La viande séchée des Grisons est faite en grande partie avec du bœuf argentin. Celle du Valais le sera avec les bêtes exclusivement valaisannes! *at*

***

El Periodica de Suiza, mensuel de langue espagnole, paraît à Bienne depuis quelques mois. Le numéro de novembre signale sur une demi-page un prochain voyage en Espagne d'une équipe junior du Football-club Jorat-Mézières pour y disputer des matches. *cfp*

Giscard à la barre, la Suisse au placard

Valéry Giscard d'Estaing, l'ancien président français, présidera la «Convention» chargée de dessiner l'architecture de la grande Europe élargie à vingt-cinq ou trente pays. En prenant cette décision, le sommet européen réuni le week-end passé à Laeken a marqué la volonté, malgré les difficultés, d'accueillir les anciens satellites de l'URSS dans la communauté des pays démocratiques.

Dans la logique actuelle, les quinze gouvernements des Etats membres, réunis en «Conférence intergouvernementale» ont la compétence de modifier les règles de base de l'Union européenne. La mise sur pied d'une Convention est une nouveauté. Elle entend donner une légitimité démocratique accrue aux décisions qui seront prises pour réformer les institutions européennes. Elle aura une assise beaucoup plus large. Les quinze gouvernements y seront évidemment représentés, mais elle comprendra également seize représentants du Parlement européen et trente députés des Parlements nationaux. Et comme la nouvelle architecture concerne la future grande Europe, les pays candidats seront étroitement associés aux travaux de la Convention qui devrait déboucher sur une Constitution de type fédéraliste.

La Suisse, dont la candidature est gelée pour une période indéterminée, restera, une fois de plus, au placard pendant que l'ensemble de l'Europe, gouvernants et parlementaires, décideront de l'avenir du Continent. La Suisse attend que l'Europe soit parfaite à son goût pour y participer. Mais à l'extérieur, elle ne peut apporter le moindre grain de sel pour tenter d'influencer le menu. *at*